

La victime à l'épreuve de l'application des peines

Présentation des rencontres détenus/victimes

Je ne suis pas du monde de la justice ni par ma formation ni par ma vie professionnelle, vous voudrez donc bien me pardonner de n'en utiliser ni les codes ni le vocabulaire.

Mon intervention n'est pas un exposé théorique sur la Justice Restaurative (JR) mais le retour d'une double expérience, celle de deux sessions de Rencontres Détenus/Victimes (RDV) en 2014 et 2016 à la Maison Centrale de Poissy.

J'y tenais le rôle de représentante de la société civile (communauté), c'est-à-dire la société aux côtés tant des victimes que des infracteurs. Avec deux animateurs qui menaient les débats nous étions deux représentants de la société civile (RCS). Notre rôle apparaîtra dans le déroulement des opérations.

La JR est présentée comme complémentaire du procès pénal, elle se traduit selon plusieurs dispositifs dont la finalité est la restauration des personnes et le rétablissement de la paix dans la société civile. Un de ces dispositifs sont les RDV, elles ont trois objectifs :

- *Aider la victime à se reconstruire (rôle actif)*
- *Responsabiliser l'infracteur par rapport aux conséquences de ses actes (écoute, attention à la victime, reconnaissance des faits)*
- *Créer un espace d'écoute et de parole où victimes et détenus pourront s'exprimer librement. Chacun y a son droit à la parole et son devoir d'écoute*

Elles se déroulent au sein de l'établissement pénitentiaire

Les RDV exigent que les auteurs aient reconnu les faits, que tous les détenus et les victimes aient fait un choix libre et éclairé de participer (pas de remise de peine, pas d'indemnisation), qu'ils aient reçu information et préparation, que les intervenants soient indépendants et formés à la JR.

Elles s'appuient sur l'idée que la personne détenue a vocation à revenir dans la société et que la victime doit pouvoir vivre autrement qu'en tant que victime.

Chacun est libre dans le dispositif. Libre d'y rentrer mais aussi libre de s'en extraire pour un temps ou définitivement. Chacun peut avoir accès à une aide (psy, médicale ...)

Sessions de Poissy (2014,2016)

La préparation : elle s'étale sur plusieurs mois entre animateurs, SPIP, associations d'aide aux victimes, Maison Centrale. Avec mon binôme membre de la communauté nous y avons été associés. Ce qui a eu l'avantage de créer des liens avec les différents intervenants.

1. Après avoir choisi des intervenants formés à la JR, l'AP et l'INAVEM, SPIP et associations de victimes recherchent des candidats (correspondance des affaires, candidats prêts à vivre cette expérience).

2. Un travail de discernement et de préparation est mené avec les candidats par les animateurs, cpip, associations de victimes. Retour et réflexion avec le comité de pilotage pour assurer la sécurité de tous.
3. Puis vient le temps de la préparation et de l'organisation des rencontres en prévoyant tout ce qui est possible.

Déroulement du dispositif :

- Après cette solide préparation des candidats, le calendrier des 6 rencontres est posé, 5 à une semaine d'écart, la 6^{ème} (bilan) aura lieu 1 à 2 mois plus tard.
- Quelques jours avant la 1^{ère} rencontre, nous passons une demi-journée à la MC au cours de laquelle les RSC rencontrent les infracteurs. Puis une visite est organisée avec les victimes pour qu'elles voient les lieux où se dérouleront les rencontres à la MC. Tout est fait pour les rassurer.

Pendant les sessions

Nous disposons d'un grand espace dans le parloir famille avec table ronde et chaises pour faciliter les échanges et un coin pour une pause-café. Chaque rencontre dure environ 3h.

La première rencontre est délicate mais pas forcément la plus lourde, elle engage la suite.

Dès l'arrivée des participants nous devons être attentifs au placement, à la façon de se saluer, peut-on se serrer les mains ? que faire si l'un ou l'une le refuse ? ... les regards ne sont assurés ni d'un côté ni de l'autre. Notre attitude doit permettre d'apporter à tous un sentiment de sécurité.

Déroulement :

L'animateur principal prend un bon temps d'accueil et met en place le cadre (respect, écoute, sincérité, parler en JE, la confidentialité, liberté de s'extraire du groupe si besoin ... bâton de parole).

Dans un premier temps chacun se présente et exprime son attente.

Chacun est invité à faire le récit de son affaire, chacun dit ce qu'il peut, le plus difficile est de prendre la parole en premier.

Il faut du courage pour se lancer. Certains l'ont bien préparé. Les détenus ont à cœur d'expliquer l'engrenage qui les a conduits à l'acte parfois en remontant très loin dans leur vie.

Une pause est prévue, bienvenue elle permet de reprendre souffle, donne lieu à des conversations plus légères.

Après la pause les échanges se poursuivent avec des questions à celui ou celle qui a parlé de son affaire.

En fin de séance chacun donne son impression, comment il a vécu cette rencontre.

Les groupes se séparent pour un débriefing, dans des lieux différents. La parole se fait plus libre, parfois très difficile, voire agressive. Nous notons bien ce qui est dit pour le reprendre entre nous pour préparer la rencontre suivante.

La crainte du début fait parfois place à la colère, la révolte ... l'abattement.

Souffrance et douleur sont verbalisées.

RCS qui n'animent pas ont plus de facilité à être attentifs. Nous sommes interpellés sur le rôle de la société, souvent mise en cause et il faut répondre.

Au fur et à mesure de l'avancée de la session on remarque que le récit provoque le cheminement, que les silences sont davantage porteurs de respect que d'incompréhension.

La semaine entre deux séances est un bon temps nécessaire. L'aide possible (psychologue, médecin...) entre les séances est souvent sollicitée. Il y a parfois des difficultés à revenir. La séance suivante démarre par le bulletin météo (vécu la semaine).

Ça permet de voir l'avancement ou ce qui doit être repris.

J'ai remarqué que les trois premières séances étaient lourdes et que la quatrième amorçait un changement confirmé à la 5^{ème}.

Dernière séance

- Celle du bilan, où il est proposé un échange de dons sans valeur marchande,
- Ce jour-là on peut déjà repérer les effets positifs de ces rencontres : l'auteur réalise la souffrance des victimes, celles-ci réalisent que l'auteur ne se réduit pas à son acte. Chacun humanise l'autre.

Les difficultés :

- peu de temps avant chacune des sessions nous avons dû faire face à des désistements de participants. Un animateur a abandonné deux semaines avant, il a pu être remplacé grâce au réseau de la JR par un autre formé mais venant de Pau. Un détenu ne se sentait pas en état pour participer, les CPIP ont préparé un autre détenu qui était volontaire mais le temps lui a sans doute manqué pour en profiter pleinement.

Des remplacements délicats, on a fait avec.

- Un détenu ou une victime qui ne jouent pas complètement le jeu. Il faut gérer, ça fait partie des risques à prévoir. A travailler entre nous et éventuellement par la supervision des animateurs.

Nous avons en particulier quelques points d'attention auxquels nous nous étions préparés : mensonge d'un détenu, colère d'une victime, retrait d'un participant, absence de sympathie ... là aussi nous avons dû y faire face au cours des rencontres.

Ce qui permet la réussite du projet :

- La préparation, anticiper anticiper anticiper
- Une certaine adéquation entre les affaires, que les participants s'y retrouvent
- Une bonne connivence entre animateurs et RSC que l'on puisse se dire facilement les choses, passer le relais si besoin pendant une séance ...
- Un cadre sécurisant pour tous. La MC a fait ce qu'il fallait, un surveillant acquis au projet disponible et qui a participé aux réunions de mise en place et a assuré une présence sécurisante, des lieux aménagés au mieux, des facilités pour les pauses. La présence et l'accompagnement des associations d'aide aux victimes toujours très disponibles.

Apports, remarques :

Nous avons pu noter l'évolution de chacun d'une séance à l'autre. Il y eu beaucoup d'épisodes douloureux, de révoltes, d'incompréhensions et aussi la découverte de mondes différents, Peu à peu le questionnement est devenu plus facile et plus juste.

Les auteurs ont choisi très librement de participer aux rencontres sachant qu'ils n'auraient aucune compensation. Il fallait qu'ils soient bien préparés pour arriver à exposer la partie sombre de leur existence.

Les victimes ont dû parfois faire face à l'absence de soutien de leur entourage voire à sa réprobation. Selon leur tempérament elles expriment avec vigueur ce qu'elles ressentent, certaines ne ménagent pas les infracteurs, d'autres expriment leurs interrogations avec plus de difficulté mais petit à petit elles deviennent plus précises. C'est ce qui permet d'avancer.

C'est aux intervenants à être très attentifs aux évolutions et aux doutes. Et parfois nous avons l'impression de « travailler en sous-marin ».

Et après ...

Au-delà de ce que j'ai pu observer en fin de session, les CPIP m'ont donné des nouvelles encourageantes de plusieurs d'entre eux dont deux sortis et en bonne insertion. J'ai rencontré plusieurs victimes qui s'étaient « redressées » et qui avaient retrouvé goût à la vie.

Des victimes reparties apaisées, acceptant de ne pas avoir toutes les réponses à leurs questions, sorties de l'image de « monstre » pour les auteurs.

Des auteurs qui ont fait un chemin, capables d'une plus grande maturité, pensant qu'ils sont capables d'avoir un contrôle sur leur vie.

Des liens sociaux consolidés.

Note plus personnelle :

Après des années d'accompagnement de personnes détenues j'ai fait le constat qu'il manquait une étape après le procès pénal. Lorsqu'il m'a été proposé de participer à ce projet j'ai saisi l'occasion.

Dans une chronique du journal La Croix l'écrivain F. Boyer exprimait cela beaucoup mieux que moi :

« Oui, nous sommes d'autant plus responsables d'autrui que nous avons exercé sur lui notre droit de juger et de punir.

Notre première responsabilité envers lui est de ne pas l'abandonner à son seul châtement et de préserver comme une promesse ce qui peut advenir encore, au-delà des barreaux et de la peine.

Notre société ne sait plus ni où ni comment écrire le rappel à la solidarité absolue qui nous lie à tout être humain, jusqu'à celui, et peut-être prioritairement, que nous avons enfermé et condamné ».

Pour terminer je tiens à rendre hommage aux CPIP, aux personnels pénitentiaires et aux intervenants des associations d'aide aux victimes qui bien avant la loi de 2014 ont eu l'audace de se lancer dans ce dispositif et qui continuent en essayant de lever les obstacles qui ne manquent pas de se présenter.

MM. Bruant